

101979001

EG/HL/

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE SEIZE JUILLET**

**A SAINT-PRIEST (Rhône), 12, Boulevard François Reymond, au siège de
l'Office Notarial, ci-après nommé,**

**Maître Emmanuel GARCIA, Notaire Associé de la Société à
Responsabilité Limitée « KAEUFLING NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial
à SAINT-PRIEST, 12, Boulevard François Reymond, soussigné,**

A REÇU le présent acte à la requête de :

Mademoiselle Christine **SCHEIDT**, Préparatrice de commande, demeurant à
SAINT-PRIEST (69800) 5 allée Etienne Clémentel.

Née à LYON 7ÈME ARRONDISSEMENT (69007) le 19 décembre 1974.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
est présente à l'acte.

A l'effet d'établir ainsi qu'il suit l'**acte contenant** :

**MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
ET REGLEMENT DE COPROPRIETE**

Concernant un immeuble ou ensemble immobilier situé à SAINT-PRIEST
(RHÔNE), Rue Aristide Briand.

Etant précisé que ce modificatif a été préalablement autorisé aux termes
d'une assemblée générale des copropriétaires dont une copie délivrée par le syndic
est annexée, ainsi que le certificat de non recours.

Il est ici indiqué en tant que de besoin :

- Que la présente division n'entre pas dans le cadre des interdictions prévues aux trois premiers alinéas de l'article L 111-6-1 du Code de la construction et de l'habitation, savoir :
 - o Toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi numéro 48-1360 du 1er septembre 1948 ;
 - o Toute division d'immeuble en vue de créer des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³, les installations ou pièces communes mises à disposition des locaux à usage d'habitation nés de la division n'étant pas comprises dans le calcul de la superficie et du volume desdits locaux, ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L 1311-1 du Code de la santé publique et d'une appréciation du risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L 1334-5 du même Code ;
 - o Toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées ;

*
* * *

EXPOSE

I – DESIGNATION DE L’ENSEMBLE IMMOBILIER

Les présentes s'appliquent à une construction édifiée sur un terrain situé à SAINT-PRIEST (RHÔNE), Rue Aristide Briand

Ledit ensemble immobilier composé de trois bâtiments dénommés A, B, et C construits sur un sous-sol commun.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
DI	131	17 rue Aristide Briand	00 ha 08 a 72 ca
DI	132	Rue Aristide Briand	00 ha 00 a 66 ca
DI	133	17 rue Aristide Briand	00 ha 08 a 08 ca
DI	134	Rue Aristide Briand	00 ha 02 a 36 ca
DI	174	Rue Aristide Briand	00 ha 00 a 46 ca
DI	246	Rue Aristide Briand	00 ha 12 a 22 ca
DI	247	Rue Aristide Briand	00 ha 06 a 05 ca

Total surface : 00 ha 38 a 55 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé aux présentes.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître LANDREAU, notaire à SAINT PRIEST, le 18 juillet 2013 publié au service de la publicité foncière de LYON 3EME, le 25 juillet 2013 volume 2013P numéro 8191.

Cet acte a été suivi d'un acte rectificatif dressé par Maître Emmanuel GARCIA, notaire à SAINT-PRIEST, le 16 juillet 2020 préalablement aux présentes, en cours de publication au service de la publicité foncière de LYON 3EME.

Cet acte rectificatif a eu pour objet de rectifier les charges spéciales au bâtiment B affectées au lot numéro cent vingt et un (121) ainsi que les charges spéciales d'ascenseur du bâtiment B

L'ENSEMBLE IMMOBILIER est divisé en TROIS BATIMENTS, dénommés BATIMENT A, B, C, élevés sur UN SOUS-SOL UNIQUE.

Lesdits bâtiments sont eux-mêmes divisés chacun en un certain nombre de lots et le sous-sol divisé en autant de lots que de places de stationnement ou de box

- Le BATIMENT A comprend ledit bâtiment et des jardins, des terrasses et des balcons en jouissance privative et est divisé en 27 lots numérotés de UN (1) à SIX (6), de DIX-SEPT (17) à VINGT-TROIS (23), de TRENTÉ-QUATRE (34) à QUARANTE (40) et de CINQUANTE-ET-UN (51) à CINQUANTE-SEPT (57)
- Le BATIMENT B comprend ledit bâtiment et des jardins, des terrasses et des balcons en jouissance privative et est divisé en 20 lots numérotés de SEPT (7) à ONZE (11), de VINGT-QUATRE (24) à VINGT-HUIT (28), de QUARANTE-ET-UN (41) à QUARANTE-CINQ (45) et de CINQUANTE-HUIT (58) à SOIXANTE-DEUX (62)
- Le BATIMENT C comprend ledit bâtiment et des jardins, des terrasses et des balcons en jouissance privative et est divisé en 20 lots numérotés de DOUZE (12) à SEIZE (16), de VINGT-NEUF (29) à TRENTÉ-TROIS (33), de QUARANTE-SIX (46) à CINQUANTE (50) et de SOIXANTE-TROIS (63) à SOIXANTE-SEPT (67)
- Le sous-sol est divisé en 79 places de stationnement ou box dont trois box double numérotées de SOIXANTE-HUIT (68) à CENT QUARANTE-SIX (146)

Au total, l'ENSEMBLE IMMOBILIER est donc divisé en CENT QUARANTE-SIX (146) lots numérotés de UN (1) à CENT QUARANTE-SIX (146).

Le tout ainsi qu'il est résumé ci-après.

RESUME DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ORIGINAIRE

L'état descriptif originaire est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Tantièmes Généraux (En 10000èmes)
1	A	RDC	Un appartement de type T3	118 / 10000
2	A	RDC	Un appartement de type T4	147 / 10000

3	A	RDC	Un appartement de type T3	116 / 10000
4	A	RDC	Un appartement de type T3	124 / 10000
5	A	RDC	Un appartement de type T3	123 / 10000
6	A	RDC	Un appartement de type T2	92 / 10000
7	B	RDC	Un appartement de type T3	112 / 10000
8	B	RDC	Un appartement de type T4	161 / 10000
9	B	RDC	Un appartement de type T2	76 / 10000
10	B	RDC	Un appartement de type T3	128 / 10000
11	B	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10000
12	C	RDC	Un appartement de type T2	80 / 10000
13	C	RDC	Un appartement de type T4	192 / 10000
14	C	RDC	Un appartement de type T2	95 / 10000
15	C	RDC	Un appartement de type T3	127 / 10000
16	C	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10000
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	150 / 10000
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	114 / 10000
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	155 / 10000
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	77 / 10000
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	156 / 10000
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	132 / 10000
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10000
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10000
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	93 / 10000
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	171 / 10000
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	154 / 10000
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10000
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10000
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	158 / 10000
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	163 / 10000
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	131 / 10000
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	164 / 10000
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10000
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10000
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	98 / 10000
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	181 / 10000
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	162 / 10000
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10000
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10000
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	132 / 10000
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	166 / 10000
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	171 / 10000
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	137 / 10000
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	172 / 10000

60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	146 / 10000
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10000
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10000
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	103 / 10000
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	188 / 10000
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	170 / 10000
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10000
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10000
68		Sous-sol	Un garage norme handicapée	13 / 10000
69		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
70		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
71		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
72		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
73		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
74		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
75		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
76		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
77		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
78		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
79		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
80		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
81		Sous-sol	Un garage norme handicapée	17 / 10000
82		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
83		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
84		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
85		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
86		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
87		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
88		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
89		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
90		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
91		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
92		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
93		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
94		Sous-sol	Un stationnement norme handicapée	13 / 10000
95		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
96		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
97		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
98		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
99		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
100		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
101		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
102		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
103		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
104		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
105		Sous-sol	Un stationnement norme handicapée	10 / 10000
106		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
107		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
108		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
109		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
110		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
111		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
112		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
113		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
114		Sous-sol	Un garage	11 / 10000

115		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
116		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
117		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
118		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
119		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
120		Sous-sol	Un garage norme handicapée	13 / 10000
121		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
122		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
123		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
124		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
125		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
126		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
127		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000
128		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
129		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
130		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10000
131		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10000
132		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10000
133		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
134		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
135		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
136		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
137		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
138		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
139		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
140		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
141		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
142		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
143		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000
144		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
145		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
146		Sous-sol	Un garage	12 / 10000

A - CHARGES GENERALES

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges Générales
1	A	RDC	Un appartement de type T3	118 / 10000
2	A	RDC	Un appartement de type T4	147 / 10000
3	A	RDC	Un appartement de type T3	116 / 10000
4	A	RDC	Un appartement de type T3	124 / 10000
5	A	RDC	Un appartement de type T3	123 / 10000
6	A	RDC	Un appartement de type T2	92 / 10000
7	B	RDC	Un appartement de type T3	112 / 10000
8	B	RDC	Un appartement de type T4	161 / 10000
9	B	RDC	Un appartement de type T2	76 / 10000
10	B	RDC	Un appartement de type T3	128 / 10000
11	B	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10000
12	C	RDC	Un appartement de type T2	80 / 10000
13	C	RDC	Un appartement de type T4	192 / 10000
14	C	RDC	Un appartement de type T2	95 / 10000
15	C	RDC	Un appartement de type T3	127 / 10000
16	C	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10000
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	150 / 10000

19	A	1er étage	Un appartement de type T3	114 / 10000
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	155 / 10000
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	77 / 10000
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	156 / 10000
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	132 / 10000
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10000
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10000
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	93 / 10000
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	171 / 10000
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	154 / 10000
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10000
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10000
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	158 / 10000
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	120 / 10000
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	163 / 10000
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	131 / 10000
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	164 / 10000
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10000
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10000
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	98 / 10000
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	181 / 10000
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	162 / 10000
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10000
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10000
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	132 / 10000
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	166 / 10000
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10000
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	171 / 10000
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	137 / 10000
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10000
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10000
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	172 / 10000
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	146 / 10000
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10000
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10000
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	103 / 10000
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	188 / 10000
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	170 / 10000
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10000
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10000
68		Sous-sol	Un garage	13 / 10000
69		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
70		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
71		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
72		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
73		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
74		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
75		Sous-sol	Un garage	12 / 10000

76		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
77		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
78		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
79		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
80		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
81		Sous-sol	Un garage	17 / 10000
82		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
83		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
84		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
85		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
86		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
87		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
88		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
89		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
90		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
91		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
92		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
93		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
94		Sous-sol	Un stationnement	13 / 10000
95		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
96		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
97		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
98		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
99		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
100		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
101		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
102		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
103		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
104		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
105		Sous-sol	Un stationnement	10 / 10000
106		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
107		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
108		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
109		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
110		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
111		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
112		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
113		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
114		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
115		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
116		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
117		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
118		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
119		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
120		Sous-sol	Un garage	13 / 10000
121		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
122		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
123		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
124		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
125		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
126		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
127		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000
128		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
129		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
130		Sous-sol	Un garage double	19 / 10000
131		Sous-sol	Un garage double	19 / 10000
132		Sous-sol	Un garage double	19 / 10000

133		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000
134		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
135		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
136		Sous-sol	Un garage	10 / 10000
137		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
138		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
139		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
140		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
141		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
142		Sous-sol	Un garage	11 / 10000
143		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000
144		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
145		Sous-sol	Un garage	12 / 10000
146		Sous-sol	Un garage	12 / 10000

B - CHARGES AFFERENTES A CHAQUE BATIMENT

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges du Bât. A	Charges du Bât. B	Charges du Bât. C
1	A	RDC	Un appartement de type T3	298 / 10000	0	0
2	A	RDC	Un appartement de type T4	375 / 10000	0	0
3	A	RDC	Un appartement de type T3	283 / 10000	0	0
4	A	RDC	Un appartement de type T3	317 / 10000	0	0
5	A	RDC	Un appartement de type T3	313 / 10000	0	0
6	A	RDC	Un appartement de type T2	234 / 10000	0	0
7	B	RDC	Un appartement de type T3	0	357 / 10000	0
8	B	RDC	Un appartement de type T4	0	484 / 10000	0
9	B	RDC	Un appartement de type T2	0	243 / 10000	0
10	B	RDC	Un appartement de type T3	0	397 / 10000	0
11	B	RDC	Un appartement de type T4	0	444 / 10000	0
12	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	251 / 10000
13	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	531 / 10000
14	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	293 / 10000
15	C	RDC	Un appartement de type T3	0	0	396 / 10000
16	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	443 / 10000
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	315 / 10000	0	0
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	396 / 10000	0	0
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	299 / 1000	0	0
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	403 / 10000	0	0
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	330 / 10000	0	0
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	198 / 10000	0	0
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	315 / 10000	0	0
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	416 / 10000	0
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	513 / 10000	0
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	433 / 10000	0
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	419 / 10000	0
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	469 / 10000	0
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	0	0	305 / 10000
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	561 / 10000
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	504 / 10000
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	0	0	418 / 10000
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	468 / 10000
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	331 / 10000	0	0
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	417 / 10000	0	0
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	314 / 10000	0	0
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	424 / 10000	0	0
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	349 / 10000	0	0
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	341 / 10000	0	0
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	332 / 10000	0	0
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	438 / 10000	0
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	541 / 10000	0

43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	456 / 10000	0
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	441 / 10000	0
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	493 / 10000	0
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	0	0	321 / 10000
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	590 / 10000
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	530 / 10000
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	0	0	441 / 10000
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	493 / 10000
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	348 / 10000	0	0
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	437 / 10000	0	0
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	330 / 10000	0	0
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	446 / 10000	0	0
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	367 / 10000	0	0
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	358 / 10000	0	0
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	349 / 10000	0	0
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	460 / 10000	0
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	568 / 10000	0
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	479 / 10000	0
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	464 / 10000	0
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	522 / 10000	0
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	337 / 10000
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	620 / 10000
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	556 / 10000
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	463 / 10000
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	517 / 10000
68		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	14 / 10000	14 / 10000
69		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
70		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
71		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
72		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
73		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
74		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
75		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
76		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
77		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
78		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
79		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
80		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
81		Sous-sol	Un garage	15 / 10000	19 / 10000	19 / 10000
82		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
83		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
84		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
85		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
86		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
87		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
88		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
89		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
90		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
91		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
92		Sous-sol	Un garage	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
93		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
94		Sous-sol	Un stationnement	11 / 10000	14 / 10000	14 / 10000
95		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
96		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
97		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
98		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
99		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
100		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
101		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
102		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
103		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
104		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
105		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000	11 / 10000	11 / 10000
106		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
107		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
108		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
109		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
110		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
111		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
112		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000

113		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000
114		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
115		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
116		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
117		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
118		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
119		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
120		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	14 / 10000	14 / 10000
121		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
122		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
123		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
124		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
125		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
126		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
127		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10000	9 / 10000
128		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
129		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
130		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	21 / 10000	21 / 10000
131		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	21 / 10000	21 / 10000
132		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	21 / 10000	21 / 10000
133		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	8 / 10000	8 / 10000
134		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	11 / 10000	11 / 10000
135		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
136		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
137		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
138		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
139		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
140		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
141		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
142		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10000	12 / 10000
143		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10000	10 / 10000
144		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
145		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000
146		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10000	13 / 10000

C - CHARGES AFFERENTES A L'ASCENSEUR DE CHACUN DES BATIMENTS

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BA T	Etage	Nature du lot	Charges d'ascenseur du Bâtiment A	Charges d'ascenseur du Bâtiment B	Charges d'ascenseur du Bâtiment C
1	A	RDC	Un appartement de type T3	60 / 10000	0	0
2	A	RDC	Un appartement de type T4	76 / 10000	0	0
3	A	RDC	Un appartement de type T3	57 / 10000	0	0
4	A	RDC	Un appartement de type T3	64 / 10000	0	0
5	A	RDC	Un appartement de type T3	63 / 10000	0	0
6	A	RDC	Un appartement de type T2	47 / 10000	0	0
7	B	RDC	Un appartement de type T3	0	73 / 10005	0
8	B	RDC	Un appartement de type T4	0	100 / 10005	0
9	B	RDC	Un appartement de type T2	0	50 / 10005	0
10	B	RDC	Un appartement de type T3	0	82 / 10005	0
11	B	RDC	Un appartement de type T4	0	91 / 10005	0
12	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	52 / 10000
13	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	109 / 10000
14	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	60 / 10000
15	C	RDC	Un appartement de type T3	0	0	81 / 10000
16	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	91 / 10000
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	319 / 10000	0	0
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	401 / 10000	0	0
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	303 / 10000	0	0
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	408 / 10000	0	0
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	335 / 10000	0	0
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	201 / 10000	0	0
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	320 / 10000	0	0
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	429 / 10005	0
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	525 / 10005	0

26	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	445 / 10005	0
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	431 / 10005	0
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	482 / 10005	0
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	0	0	314 / 10000
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	575 / 10000
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	517 / 10000
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	0	0	430 / 10000
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	481 / 10000
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	393 / 10000	0	0
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	494 / 10000	0	0
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	373 / 10000	0	0
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	504 / 10000	0	0
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	414 / 10000	0	0
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	405 / 10000	0	0
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	394 / 10000	0	0
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	527 / 10005	0
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	647 / 10005	0
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	548 / 10005	0
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	531 / 10005	0
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	594 / 10005	0
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	0	0	387 / 10000
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	709 / 10000
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	636 / 10000
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	0	0	529 / 10000
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	591 / 10000
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	472 / 10000	0	0
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	595 / 10000	0	0
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	448 / 10000	0	0
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	606 / 10000	0	0
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	499 / 10000	0	0
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	487 / 10000	0	0
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	473 / 10000	0	0
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	635 / 10005	0
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	779 / 10005	0
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	661 / 10005	0
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	640 / 10005	0
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	715 / 10005	0
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	465 / 10000
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	852 / 10000
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	765 / 10000
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	636 / 10000
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	711 / 10000
68		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	14 / 10005	14 / 10000
69		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
70		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10005	9 / 10000
71		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
72		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
73		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
74		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
75		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
76		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
77		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
78		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
79		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
80		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
81		Sous-sol	Un garage	15 / 10000	20 / 10005	20 / 10000
82		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
83		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	10 / 10005	9 / 10000
84		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10005	10 / 10000
85		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
86		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10005	9 / 10000
87		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10005	10 / 10000
88		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
89		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
90		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
91		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
92		Sous-sol	Un garage	8 / 10000	10 / 10005	10 / 10000
93		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
94		Sous-sol	Un stationnement	12 / 10000	15 / 10005	15 / 10000
95		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000

96		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
97		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
98		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
99		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
100		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
101		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
102		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
103		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
104		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	10 / 10005	9 / 10000
105		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10000	11 / 10005	11 / 10000
106		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
107		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
108		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
109		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
110		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
111		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
112		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
113		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10005	9 / 10000
114		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
115		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
116		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
117		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
118		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
119		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
120		Sous-sol	Un garage	12 / 10000	15 / 10005	15 / 10000
121		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
122		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
123		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
124		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
125		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
126		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
127		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10005	10 / 10000
128		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
129		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
130		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	22 / 10005	21 / 10000
131		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	22 / 10005	22 / 10000
132		Sous-sol	Un garage double	17 / 10000	22 / 10005	21 / 10000
133		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10005	9 / 10000
134		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
135		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
136		Sous-sol	Un garage	9 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
137		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	12 / 10005	12 / 10000
138		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	12 / 10000
139		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
140		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
141		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
142		Sous-sol	Un garage	10 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
143		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000	10 / 10005	10 / 10000
144		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	13 / 10005	13 / 10000
145		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	14 / 10005	13 / 10000
146		Sous-sol	Un garage	11 / 10000	13 / 10005	13 / 10000

D - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DES JARDINS

Lesdites charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'entretien des jardins pour les bâtiments A, B et C
1	A	RDC	Un appartement de type T3	441 / 10000
2	A	RDC	Un appartement de type T4	555 / 10000
3	A	RDC	Un appartement de type T3	418 / 10000
4	A	RDC	Un appartement de type T3	469 / 10000
5	A	RDC	Un appartement de type T3	463 / 10000
6	A	RDC	Un appartement de type T2	346 / 10000

7	B	RDC	Un appartement de type T3	421 / 10000
8	B	RDC	Un appartement de type T4	570 / 10000
9	B	RDC	Un appartement de type T2	287 / 10000
10	B	RDC	Un appartement de type T3	469 / 10000
11	B	RDC	Un appartement de type T4	524 / 10000
12	C	RDC	Un appartement de type T2	298 / 10000
13	C	RDC	Un appartement de type T4	628 / 10000
14	C	RDC	Un appartement de type T2	347 / 10000
15	C	RDC	Un appartement de type T3	469 / 10000
16	C	RDC	Un appartement de type T4	524 / 10000
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	47 / 10000
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	58 / 10000
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	44 / 10000
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	60 / 10000
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	29 / 10000
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	47 / 10000
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	60 / 10000
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	51 / 10000
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	55 / 10000
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	36 / 10000
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	66 / 10000
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	60 / 10000
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	55 / 10000
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	62 / 10000
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	46 / 10000
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	63 / 10000
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	52 / 10000
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	50 / 10000
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	52 / 10000
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	63 / 10000
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	54 / 10000
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	52 / 10000
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	58 / 10000
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	38 / 10000
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	70 / 10000
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	63 / 10000
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	52 / 10000
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	58 / 10000
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	51 / 10000
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	65 / 10000
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	49 / 10000
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	66 / 10000
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	54 / 10000
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	53 / 10000
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	52 / 10000
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	54 / 10000
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	67 / 10000
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	56 / 10000
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	55 / 10000

62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	61 / 10000
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	40 / 10000
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	73 / 10000
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	66 / 10000
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	55 / 10000
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	61 / 10000

E - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DU SOUS-SOL

Lesdites charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'entretien de la bande de roulement et de la porte du sous-sol
68		Sous-sol	Un garage	145 / 10000
69		Sous-sol	Un garage	120 / 10000
70		Sous-sol	Un stationnement	90 / 10000
71		Sous-sol	Un garage	119 / 10000
72		Sous-sol	Un garage	119 / 10000
73		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
74		Sous-sol	Un garage	130 / 10000
75		Sous-sol	Un garage	133 / 10000
76		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
77		Sous-sol	Un garage	127 / 10000
78		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
79		Sous-sol	Un garage	127 / 10000
80		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
81		Sous-sol	Un garage	196 / 10000
82		Sous-sol	Un garage	127 / 10000
83		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10000
84		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10000
85		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
86		Sous-sol	Un stationnement	94 / 10000
87		Sous-sol	Un stationnement	97 / 10000
88		Sous-sol	Un garage	133 / 10000
89		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
90		Sous-sol	Un garage	127 / 10000
91		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
92		Sous-sol	Un garage	95 / 10000
93		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
94		Sous-sol	Un stationnement	147 / 10000
95		Sous-sol	Un garage	128 / 10000
96		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
97		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
98		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
99		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
100		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
101		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
102		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
103		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
104		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10000
105		Sous-sol	Un stationnement	110 / 10000
106		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
107		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
108		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
109		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
110		Sous-sol	Un garage	125 / 10000

111		Sous-sol	Un garage	133 / 10000
112		Sous-sol	Un garage	130 / 10000
113		Sous-sol	Un stationnement	94 / 10000
114		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
115		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
116		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
117		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
118		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
119		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
120		Sous-sol	Un garage	148 / 10000
121		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
122		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
123		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
124		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
125		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
126		Sous-sol	Un garage	133 / 10000
127		Sous-sol	Un stationnement	97 / 10000
128		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
129		Sous-sol	Un garage	119 / 10000
130		Sous-sol	Un garage double	215 / 10000
131		Sous-sol	Un garage double	218 / 10000
132		Sous-sol	Un garage double	215 / 10000
133		Sous-sol	Un stationnement	87 / 10000
134		Sous-sol	Un garage	116 / 10000
135		Sous-sol	Un garage	119 / 10000
136		Sous-sol	Un garage	119 / 10000
137		Sous-sol	Un garage	124 / 10000
138		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
139		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
140		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
141		Sous-sol	Un garage	125 / 10000
142		Sous-sol	Un garage	126 / 10000
143		Sous-sol	Un stationnement	102 / 10000
144		Sous-sol	Un garage	134 / 10000
145		Sous-sol	Un garage	135 / 10000
146		Sous-sol	Un garage	134 / 10000

II – DESIGNATION DU LOT OBJET DU PRESENT MODIFICATIF

A – Désignation actuelle du lot numéro cent-quatre (104)

Lot numéro cent quatre (104) :

Au Sous-sol
Une place de stationnement

Le lot 104 correspondant au box 37.

Et les huit /dix millièmes (8 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Tantièmes généraux
104		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000

B – Rappel des charges du lot numéro cent-quatre (104)

A - CHARGES GENERALES

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges générales
104		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10000

B - CHARGES AFFERENTES A CHAQUE BATIMENT

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots		Etage	Nature du lot	Charges du Bât. A	Charges du Bât. B	Charges du Bât. C
104		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	9 / 10000	9 / 10000

C - CHARGES AFFERENTES A L'ASCENSEUR DE CHACUN DES BATIMENTS

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'ascenseur du Bâtiment A	Charges d'ascenseur du Bâtiment B	Charges d'ascenseur du Bâtiment C
104		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10000	10 / 10005	9 / 10000

D - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DES JARDINS

Sans objet

E - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DU SOUS-SOL

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'entretien de la bande de roulement et de la porte du sous-sol
104		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10000

➤ EFFET RELATIF

Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître Edith LANGARD, notaire à LYON, le 9 novembre 2018 publié au service de la publicité foncière de LYON 3, le 5 décembre 2018, volume 2018P numéro 15802.

➤ ORIGINE DE PROPRIETE

○ ORIGINE DE PROPRIETE IMMEDIATE

Mademoiselle Christine **SCHEIDT** est devenue propriétaire du bien ci-dessus désigné par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, avec d'autres lots, de :

Monsieur Mickaël PERES, demeurant à SAINT PRIEST (69800), 5, allée Etienne Clémentel.

Né à VILLEURBANNE (69100), le 31 octobre 1990.

Célibataire, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

De nationalité Française

Aux termes d'un acte reçu par Maître Edith LANGARD, notaire à LYON, le 9 novembre 2018.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, les parties ont fait toutes les déclarations d'usage.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3, le 5 décembre 2018, volume 2018P numéro 15802.

- **ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE**

L'origine de propriété antérieure est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans le titre de propriété de Mademoiselle Christine **SCHEIDT**, ci-dessus plus amplement analysé :

« **ORIGINE DE PROPRIETE**

Lesdits biens et droits immobiliers appartiennent à Monsieur Mickaël PERES par suite de l'acquisition qu'il en a faite en l'état futur d'achèvement de :

La Société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER, société anonyme à conseil d'administration au capital de 138.577.320,00 €, dont le siège est à ISSYLES-MOULINEAUX (92130), 3, boulevard Galliéni, identifiée au SIREN sous le numéro 562.091.546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE,

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémy LANDREAU, notaire à SAINT-PRIEST, avec la participation de Maître Edith LANGARD, notaire à LYON, le 22 novembre 2013.

Cette vente a été consentie et acceptée, contrat en mains, moyennant le prix principal et toutes taxes comprises de cent trente-six mille huit cent soixante et onze euros (136.871,00 €) s'appliquant au prix hors taxe de 127.916,82 € et à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 7 % de 8.954,18 €, et payé comptant à hauteur de 41.061,30 € par la comptabilité du notaire, et quittancé d'autant à l'acte.

Le surplus soit la somme de 95.809,70 €, ayant été stipulé payable à terme au fur et à mesure de l'avancement des travaux et intégralement payé depuis ainsi que le VENDEUR le déclare expressément.

Audit acte, il a été fait les déclarations d'usage et de droit en pareille matière et notamment que les biens vendus étaient libres de toute inscription quelconque, à l'exception d'une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'une inscription d'hypothèque conventionnelle, aujourd'hui sans objet du fait de leur radiation.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au Service de la Publicité Foncière de LYON 3, le 3 décembre 2013, volume 2013P numéro 12906.

L'état délivré sur cette formalité audit Service n'a pas été représenté au notaire soussigné. »

- **ORIGINE DE PROPRIETE PLUS ANTERIEURE**

L'origine de propriété plus antérieure est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte contenant état descriptif de division et règlement de copropriété de l'ensemble immobilier dont dépend le bien ci-dessus désigné et susvisé, reçu par Maître LANDREAU, notaire à SAINT PRIEST, le 18 juillet 2013

publié au service de la publicité foncière de LYON 3EME, le 25 juillet 2013 volume 2013P numéro 8191.

« ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens ci-dessus désignés appartiennent à la société requérante, savoir :

- les constructions pour les faire édifier pour son compte ;

- et le terrain sur lequel les constructions sont en cours d'édification par suite de l'acquisition qu'elle en a faite de :

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section DI numéro 131

ACQUISITION de :

*La Société dénommée **SCI 17 RUE ARISTIDE BRIAND**, Société civile immobilière au capital de 45.734,71 EUR, dont le siège est à LYON 1^{er} (69001) 2 rue Thimonnier, identifiée au SIREN sous le numéro 351 282 389 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.*

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémy LANDREAU, Notaire à SAINT PRIEST, les 17 et 23 mai 2013,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, il a été indiqué que l'acquéreur aurait la jouissance du bien :

- pour partie, à compter du jour de la signature,

- pour le surplus, au plus tard le 17 juin 2013 lorsque Monsieur et Madame VEYRE, locataires, auraient libéré les lieux. A ce sujet, il résulte d'une attestation de la société BOUYGUES IMMOBILIER en date du 17 juin 2013 annexée aux présentes que les locataires sont partis à la date convenue.

Audit acte, les parties ont également fait les déclarations d'usage et notamment que le bien vendu était grevé des inscriptions suivantes :

- inscription de privilège de prêteur de deniers prise au profit de BANQUE NATIONALE DE PARIS les 21 septembre et 6 octobre 1989 volume 1989J numéro 4100 avec effet jusqu'au 26 juillet 2006.

Ladite inscription renouvelée jusqu'au 26 juillet 2016 aux termes d'une formalité publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 12 mai 2006 volume 2006V numéro 3050.

- inscription d'hypothèque conventionnelle prise au profit de BANQUE NATIONALE DE PARIS les 21 septembre et 6 octobre 1989 volume 1989J numéro 4101 avec effet jusqu'au 26 juillet 2006.

Ladite inscription renouvelée jusqu'au 26 juillet 2016 aux termes d'une formalité publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 12 mai 2006 volume 2006V numéro 3049.

Etant précisé que lesdites inscriptions ont depuis fait l'objet d'un acte de mainlevée établi par Maître DAVID notaire à LYON en date du 20 juin 2013 actuellement en cours de publication au service de la publicité foncière compétent et dont une copie est annexée aux présentes.

Une copie authentique dudit acte d'acquisition est actuellement en cours de publication au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème} bureau.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section DI numéros 132, 134 et 246

ACQUISITION de :

Monsieur Jean Marie Calixte **GLEYZE**, retraité, demeurant à SAINT-PRIEST (69800) 17 Ter rue Aristide Briand,

Né à LACHAPELLE-GRAILLOUSE (07470) le 11 avril 1950,

Divorcé de Madame Pierrette Henriette Jeanne **SEJALON** suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de SAINT ETIENNE le 11 mars 2005 et non remarié.

Non soumis à un pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

De nationalité Française.

«Résident» au sens de la réglementation fiscale.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Séverine PAGLIAROLI - FOURNIER, Notaire à SAINT PRIEST, les 16 et 23 mai 2013,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que le bien vendu n'était grevé d'aucune inscription.

Une copie authentique de cet acte est actuellement en cours de publication au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème} bureau.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section DI numéros 133 et 174

ACQUISITION de :

1°) Monsieur René Marie **HEBRARD**, retraité, et Madame Christiane Pierrette **MARCON**, son épouse, retraitée, demeurant ensemble à BAINS (43370) ZA des Tilleuls

Nés, savoir :

Monsieur à LE PUY EN VELAY (43000) le 10 juin 1949,

Madame à LE PUY EN VELAY (43000) le 10 décembre 1946,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LE PUY EN VELAY (43000) le 12 août 1972 ; ledit régime non modifié depuis, ainsi déclaré.

De nationalité Française.

«Résidents» au sens de la réglementation fiscale.

USUFRUITIERS du bien.

2°) Monsieur Patrick, Jacky **HEBRARD**, Employé SNCF, demeurant à SAINT-PRIEST (69800) 17b, rue Aristide Briand,

Né à CHADRAC (43000) le 7 décembre 1974,

Célibataire soumis à un pacte civil de solidarité conclu avec Mademoiselle Alexandra PONCIN et enregistré au tribunal d'instance de VILLEURBANNE le 27 août 2008.

De nationalité française.

«Résident» au sens de la réglementation fiscale.

NU-PROPRIETAIRE du bien.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Séverine PAGLIAROLI - FOURNIER, Notaire à SAINT PRIEST, les 16 et 23 mai 2013,

Moyennant un prix payé :

- partie comptant et quittancée à l'acte.

- partie à terme lors de la libération du bien prévue au plus tard le 16 juin 2013. Etant précisé que :

. les consorts HEBRARD ont libéré les lieux avant la date convenue, ainsi qu'il résulte des attestations délivrées par la société BOUYGUES IMMOBILIER en date des 10 et 11 juin 2013 annexées aux présentes.

. le solde du prix de vente a été réglé aux consorts HEBRARD par la comptabilité de l'office notarial de SAINT PRIEST.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que le bien vendu n'était grevé d'aucune inscription.

Une copie authentique de cet acte est actuellement en cours de publication au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème} bureau.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section DI numéro 247

ACQUISITION de :

Monsieur Flavien Jean Philippe JASPERO, retraité, et Madame Mary JEAN-PIERRE, son épouse, secrétaire, demeurant ensemble à SAINT-PRIEST (69800) 17 ter rue Aristide Briand,

Nés, savoir :

Monsieur à SAINTE MARIE (Martinique) le 21 octobre 1952,

Madame à CASTRIES SAINTE LUCIE (Antilles Anglaises) le 6 septembre 1954,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VENISSIEUX (69200) le 19 décembre 1981 ; ledit régime non modifié depuis, ainsi déclaré.

De nationalité Française.

«Résidents» au sens de la réglementation fiscale.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémy LANDREAU, Notaire à SAINT PRIEST, les 17 et 23 mai 2013,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que le bien vendu était grevé d'une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle prise au 3^{ème} bureau des hypothèques de LYON le 18 avril 1991 volume 1991 P numéro 2159 dont la dernière échéance était le 1^{er} juin 2011 ; ladite inscription ayant effet jusqu'au 1^{er} juin 2013.

Etant précisé à toutes fins utiles :

- qu'un document en date du 17 mai 2013 émanant du créancier et attestant du remboursement total et effectif du prêt objet de la garantie est demeuré annexé à la vente.
- que ladite inscription est à ce jour périmée.

Une copie authentique dudit acte d'acquisition est actuellement en cours de publication au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème} bureau.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section DI numéro 131

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître Rémy LANDREAU, Notaire à SAINT PRIEST, les 17 et 23 mai 2013 susvisé :

« ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent au VENDEUR par suite de l'acquisition qui lui en a été faite de :

Monsieur Paul Henri FRAYSSE, retraité, demeurant à CHAUFFAILLES (Saône et Loire) route de Lyon,

Né à SAINT FONS (69190) le 22 février 1924.

Epoux de Madame Sylvie Jeanne Claudette VERNAY,

Aux termes d'un acte reçu par Maître BARTHELET, Notaire à SAINT PRIEST le 1er août 1989,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte en intégralité au moyen d'un prêt consenti par la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que les biens vendus étaient libres de toute inscription.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 6 octobre 1989 volume 1989P, numéro 9217.

Une inscription de privilège de prêteur de deniers a été prise au profit de BANQUE NATIONALE DE PARIS les 21 septembre et 6 octobre 1989 volume 1989J numéro 4100 avec effet jusqu'au 26 juillet 2006 et renouvelée jusqu'au 26 juillet 2016 aux termes d'une formalité publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 12 mai 2006 volume 2006V numéro 3050.

Une inscription d'hypothèque conventionnelle a été prise au profit de BANQUE NATIONALE DE PARIS les 21 septembre et 6 octobre 1989 volume 1989J numéro 4101 avec effet jusqu'au 26 juillet 2006 et renouvelée jusqu'au 26 juillet 2016 aux termes d'une formalité publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 12 mai 2006 volume 2006V numéro 3049.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Elle est reprise dans une note annexée aux présentes telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître BARTHELET, Notaire à SAINT PRIEST le 1er août 1989. »

Etant précisé qu'une copie de la note sur l'origine de propriété antérieure susvisée est également annexée aux présentes.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section DI numéros 132, 134 et 246

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître Séverine PAGLIAROLI - FOURNIER, Notaire à SAINT PRIEST, les 16 et 23 mai 2013, susvisé :

« ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent au VENDEUR par suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte reçu par Maître KAEUFLING, Notaire à SAINT PRIEST le 7 mars 2005 contenant état liquidatif de communauté sous réserve d'homologation entre :

*- Monsieur Jean-Marie Calixte GLEYZE, VENDEUR aux présentes,
- et Madame Pierrette Henriette Jeanne SEJALON, employée P.T.T.,
demeurant à UNIEUX (42240) Chez Madame DELAIGUE 26 rue Joseph Dussauze,*

Née à CRAPONNE-SUR-ARZON (43500) le 5 mai 1949,

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LYON (69007), le 15 mars 1975 et en instance de divorce,

De nationalité Française.

«Résidents» au sens de la réglementation fiscale.

Audit acte, il a notamment été attribué à Monsieur Jean-Marie Calixte GLEYZE, VENDEUR aux présentes, la pleine propriété des biens et droits immobiliers objets des présentes, moyennant le versement d'une soulté à Madame Pierrette Henriette Jeanne SEJALON.

Ladite soulté stipulée payable dans un délai maximum de trois mois à compter du jugement de divorce mentionnant l'homologation de l'état liquidatif.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage.

Etant précisé que la copie exécutoire du jugement rendu par la 2^{ème} chambre civile du Tribunal de Grande Instance de SAINT-ETIENNE (Loire), le 11 mars 2005 prononçant le divorce entre Monsieur Jean-Marie Calixte GLEYZE, VENDEUR aux présentes, et Madame Pierrette Henriette Jeanne SEJALON a été déposée au rang des minutes de Maître KAEUFLING, Notaire à SAINT PRIEST le 26 mai 2005.

Audit acte a également été constaté le règlement de la soulté susvisée.

Une copie authentique de l'acte de partage a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème}, le 26 septembre 2005 volume 2005P, numéro

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte de partage régularisé entre Monsieur Jean-Marie Calixte GLEYZE, VENDEUR aux présentes, et Madame Pierrette Henriette Jeanne SEJALON susvisé :

« Les biens et droits immobiliers objets des présents dépendent de la communauté existant entre les requérants pour avoir été acquis suivant acte reçu par Maître BARTHELET, Notaire à SAINT PRIEST le 9 octobre 1992 de :

Martine Victoire FRAYSSE, sans profession, épouse de Monsieur Jean Bernard RICHARD, avec lequel elle demeure à SAINT PRIEST (69800), 17 tuer rue Aristide Briand,

Née à SAINT FONS (Rhône) le 26 octobre 1933

Mariés avec ledit Monsieur RICHARD sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux ternes de leur contrat de mariage reçu par Me KAEUFLING, notaire à SAINT PRIEST (69800) le 19 juillet 1963, préalable à leur union célébrée en la mairie de SAINT PRIEST le 10 août 1963

Moyennant un prix de CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE EUROS ET DOUZE CENTS (137204,12 EUR) payé comptant et quittancé dans l'acte payé en totalité au moyen des deniers dépendant de la communauté existant entre les acquéreurs

Cette vente a eu lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Audit acte, qu'il a été fait les déclarations d'usage, notamment que les biens vendus étaient francs et libres de tout privilège immobilier, hypothèque légale judiciaire ou conventionnelle

Une copie authentique a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de LYON, le 13 novembre 1992 volume 1992P, numéro 10099. »

ORIGINE DE PROPRIETE PLUS ANTERIEURE

Elle est reprise dans une note annexée aux présentes telle qu'elle figure dans l'acte susvisé en date du 9 octobre 1992 contenant acquisition par Monsieur Jean-Marie Calixte GLEYZE, VENDEUR aux présentes, et Madame Pierrette Henriette Jeanne SEJALON. »

Etant précisé qu'une copie de la note sur l'origine de propriété antérieure susvisée est également annexée aux présentes.

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section DI numéros 133 et 174

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître Séverine PAGLIAROLI - FOURNIER, Notaire à SAINT PRIEST, les 16 et 23 mai 2013, susvisé :

« ORIGINE DE PROPRIETE

Acquisition par les époux HEBRARD-MARCON de la parcelle cadastrée section DI numéro 133

Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent au VENDEUR par suite de l'acquisition qu'il en a faite de :

Madame Martine Victoire FRAYSSE, sans profession, épouse de Monsieur Jean Bernard RICHARD, avec lequel elle demeure à SAINT PRIEST (69800), Ménival les Gravières, Tour 13.

Née à SAINT FONS (Rhône) le 26 octobre 1933

Mariée avec ledit Monsieur RICHARD sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me KAEUFLING, notaire à SAINT PRIEST (69800) le 19 juillet 1963, préalable à leur union célébrée en la mairie de SAINT PRIEST le 10 août 1963.

Aux termes d'un acte reçu par Maître KAEUFLING, Notaire à SAINT PRIEST le 23 décembre 1977.

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que les biens vendus n'étaient grevés d'aucune inscription.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3ème, le 6 janvier 1978 volume 3483, numéro 129.

Acquisition par les époux HEBRARD-MARCON de la parcelle cadastrée section DI numéro 174

Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent au VENDEUR par suite de l'acquisition qu'il en a faite de :

Madame Martine Victoire FRAYSSE, sans profession, épouse de Monsieur Jean Bernard RICHARD, susnommée,

Aux termes d'un acte reçu par Maître KAEUFLING, Notaire à SAINT PRIEST le 26 avril 1985,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Audit acte, les parties ont fait les déclarations d'usage et notamment que les biens vendus n'étaient grevés d'aucune inscription à l'exception d'une hypothèque conventionnelle prise au 3^{ème} bureau des hypothèques de LYON le 9 février 1978 volume 5349 numéro 567 au profit de la SA VOIRONNAISE DE CREDIT IMMOBILIER ; ladite inscription radiée depuis.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème}, le 3 mai 1985 volume 6705, numéro 16.

Donation par les époux HEBRARD-MARCON des parcelles cadastrées section DI numéros 133 et 174

Aux termes d'un acte reçu par Maître BARRE, Notaire à LE PUY EN VELAY le 28 février 2004,

Les époux HEBRARD-MARCON, VENDEURS aux présentes, ont fait donation à leurs fils, Patrick HEBRARD, également VENDEUR aux présentes, de la nue-propriété des biens objets des présentes.

Audit acte, les donateurs ont fait réserve à leur profit de l'usufruit des biens donnés et stipulé une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

Une copie authentique de cet acte a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème}, le 2 avril 2004 volume 342004P, numéro 3711.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Elle est reprise dans une note annexée aux présentes telle qu'elle figure dans les actes susvisés au paragraphe ORIGINE DE PROPRIETE. »

Etant précisé qu'une copie de la note sur l'origine de propriété antérieure susvisée est également annexée aux présentes.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section DI numéro 247

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître Rémy LANDREAU, Notaire à SAINT PRIEST, les 17 et 23 mai 2013, susvisé :

« ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens et droits immobiliers objets des présentes appartiennent au VENDEUR par suite de l'acquisition qu'il en a faite de :

Martine Victoire FRAYSSE, sans profession, épouse de Monsieur Jean Bernard RICHARD, avec lequel elle demeure à SAINT PRIEST (69800), 17 ter rue Aristide Briand,

Née à SAINT FONS (Rhône) le 26 octobre 1933

Mariée avec ledit Monsieur RICHARD sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux ternes de leur contrat de mariage reçu par Me KAEUFLING, notaire à SAINT PRIEST (69800) le 19 juillet 1963, préalable à leur union célébrée en la mairie de SAINT PRIEST le 10 août 1963.

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Aux termes d'un acte reçu par Maître BARTHELET notaire à SAINT PRIEST le 1^{er} mars 1991.

Audit acte, il a été fait les déclarations d'usage, notamment que les biens vendus étaient francs et libres de toute inscription à l'exception d'une hypothèque conventionnelle prise au 3^{ème} bureau des hypothèques de LYON le 9 février 1978 volume 5349 numéro 567 au profit de la SA VOIRONNAISE DE CREDIT IMMOBILIER ; ladite inscription radiée depuis.

Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de LYON 3^{ème} bureau le 11 avril 1991 volume 1991P, numéro 3666.

ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

Elle est ci-après littéralement retranscrite telle qu'elle figure dans l'acte reçu par Maître BARTHELET notaire à SAINT PRIEST le 1^{er} mars 1991, contenant vente par Madame FRAYSSE au profit de Monsieur et Madame JASPERO :

« ORIGINE DE PROPRIETE »

L'immeuble vendu appartient en propre à Madame RICHARD, venderesse aux présentes, par suite de l'attribution qui lui en a été faite, aux termes d'un acte reçu par Maître KAEUFLING, notaire à SAINT PRIEST (Rhône), le 22 JUIN 1977, contenant :

PARTAGE entre elle et son frère, Monsieur Paul Henri FRAYSSE, Chauffeur de Poids Lourds, né à SAINT FONS (Rhône), le 22 FEVRIER 1924, demeurant à LYON 8^{ème}, 178, Avenue du Général Frère, époux de Madame Sylvie Jeanne Claudette VERNAY VIGNON,

des successions réunies et confondues de leur père et mère, décédés savoir :

1^o) Madame Thérèse Madeleine Clémence BOUSSIT, épouse de Monsieur Henri Fusini FRAYSSE, née à SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT (Ardèche), le 29 DECEMBRE 1898, en son vivant demeurant à SAINT PRIEST (Rhône), 17, rue Aristide Briand, décédée en son domicile à SAINT PRIEST (Rhône), le 11 AOUT 1974.

2^o) Monsieur Henri Fusini FRAYSSE, veuf en uniques noces et non remarié de Madame Thérèse Madeleine Clémence BOUSSIT, né à SAINT CHRISTOL (Ardèche), le 18 MARS 1895, en son vivant demeurant à SAINT PRIEST (Rhône), 17, rue Aristide Briand, décédé en son domicile à SAINT PRIEST (Rhône), le 3 JANVIER 1976.

Cette attribution a eu lieu sans soultre à la charge de Madame RICHARD, venderesse aux présentes.

Aux termes de cet acte, les parties ont fait toutes déclarations relatives tant à leur Etat Civil, qu'aux biens partagés.

Une expédition de cet acte a été publiée au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de LYON, le 1^{er} AOUT 1977, volume 3318, n° 4812.

Et, à la date du 28 SEPTEMBRE 1977, Monsieur le Conservateur audit bureau, a délivré, du chef des copartageants, un état révélant une inscription de privilège de copartageant au profit de Madame RICHARD née FRAYSSE, prise audit bureau le 1^{er} AOUT 1977, volume 2127, n° 1231.

L'origine de propriété antérieure de l'immeuble présentement vendu, est établie dans une note qui demeurera ci-jointe et annexée après mention. »

ORIGINE DE PROPRIETE PLUS ANTERIEURE

Elle est reprise dans une note annexée aux présentes telle qu'elle figure dans la note sur l'origine de propriété annexée à l'acte reçu par Maître BARTHELET notaire à SAINT PRIEST le 1^{er} mars 1991 contenant vente par Madame FRAYSSE au profit de Monsieur et Madame JASPERO. »

Etant précisé qu'une copie de la note sur l'origine de propriété antérieure susvisée est également annexée aux présentes.

III – DESTINATION - OCCUPATION

Il est ci-après littéralement retranscrit l'état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître LANDREAU, notaire à SAINT PRIEST, le 18 juillet 2013 publié au service de la publicité foncière de LYON 3EME, le 25 juillet 2013 volume 2013P numéro 8191 ? susvisé :

« 2% - DESTINATION - OCCUPATION

[...]

Les emplacements de stationnement et parkings sont destinés exclusivement aux voitures de tourisme et il est interdit d'y remiser des camionnettes, des caravanes ou véhicules similaires, ainsi que tous matériaux ou marchandises.

[...]

Les copropriétaires auront toutefois, après approbation par l'assemblée générale dans les conditions de majorité de l'article 25 de la loi du 10 Juillet 1965 ou éventuellement celle de l'article 25-1, la faculté de clore leurs emplacements de stationnement se trouvant exclusivement en sous-sol, s'il en existe, pour les transformer en boxes à l'exclusion des parkings extérieurs. Dans ce cas, les travaux devront être effectués sous la surveillance de l'architecte de l'immeuble. »

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

*
* * *

**MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – CHANGEMENT DE NATURE
D'UN LOT ET AUGMENTATION DES TANTIEMES**

Le requérant entend modifier la nature du lot numéro cent-quatre (104), soit une place de stationnement, transformé en garage au sous-sol.

Par suite de la modification de la nature du lot sus-désigné, la quote-part des parties communes générales afférentes à chacun des lots est désormais exprimée en 10003 au lieu de 10000.

Par suite, la désignation du lot numéro cent quatre (104) est la suivante :

Lot numéro cent quatre (104) :

Au Sous-sol
Un garage.
Le lot 104 correspondant au box 37.

Et les onze /dix mille troisièmes (11 /10003 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Une assemblée générale des copropriétaires s'est réunie le **19 décembre 2019** statuant aux majorités requises de la loi numéro 65-557 du 10 juillet 1965, a tant autorisé cette modification et les travaux à réaliser que la nouvelle répartition des tantièmes consécutifs à la modification de la nature du lot.

Sont annexés aux présentes :

- Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale susvisée
- Un certificat de non recours délivré par le syndic, aux termes d'un courriel en date du 15 juillet, annexé aux présentes.

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément aux articles 71-1 et suivants du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière.

➤ **TABLEAU RECAPITULATIF**

Tableau récapitulatif de de l'état descriptif de division après modification

La répartition des quotes-parts des parties communes générales de la copropriété est désormais la suivante :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Tantièmes Généraux (En 10003èmes)
1	A	RDC	Un appartement de type T3	118 / 10003
2	A	RDC	Un appartement de type T4	147 / 10003
3	A	RDC	Un appartement de type T3	116 / 10003
4	A	RDC	Un appartement de type T3	124 / 10003
5	A	RDC	Un appartement de type T3	123 / 10003
6	A	RDC	Un appartement de type T2	92 / 10003
7	B	RDC	Un appartement de type T3	112 / 10003
8	B	RDC	Un appartement de type T4	161 / 10003

9	B	RDC	Un appartement de type T2	76 / 10003
10	B	RDC	Un appartement de type T3	128 / 10003
11	B	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10003
12	C	RDC	Un appartement de type T2	80 / 10003
13	C	RDC	Un appartement de type T4	192 / 10003
14	C	RDC	Un appartement de type T2	95 / 10003
15	C	RDC	Un appartement de type T3	127 / 10003
16	C	RDC	Un appartement de type T4	143 / 10003
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10003
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	150 / 10003
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	114 / 10003
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	155 / 10003
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10003
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	77 / 10003
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	120 / 10003
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	126 / 10003
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	156 / 10003
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	132 / 10003
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10003
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10003
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	93 / 10003
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	171 / 10003
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	154 / 10003
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	127 / 10003
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	142 / 10003
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10003
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	158 / 10003
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	120 / 10003
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	163 / 10003
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10003
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	131 / 10003
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10003
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10003
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	164 / 10003
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10003
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10003
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10003
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	98 / 10003
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	181 / 10003
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	162 / 10003
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	134 / 10003
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	149 / 10003
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	132 / 10003
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	166 / 10003
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	126 / 10003
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	171 / 10003
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10003
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	137 / 10003
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	133 / 10003
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	139 / 10003
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	172 / 10003
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	146 / 10003
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10003
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10003
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	103 / 10003
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	188 / 10003
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	170 / 10003

66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	141 / 10003
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	157 / 10003
68		Sous-sol	Un garage norme handicapée	13 / 10003
69		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
70		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
71		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
72		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
73		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
74		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
75		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
76		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
77		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
78		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
79		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
80		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
81		Sous-sol	Un garage norme handicapée	17 / 10003
82		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
83		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
84		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
85		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
86		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
87		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
88		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
89		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
90		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
91		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
92		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
93		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
94		Sous-sol	Un stationnement norme handicapée	13 / 10003
95		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
96		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
97		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
98		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
99		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
100		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
101		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
102		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
103		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
104		Sous-sol	Un stationnement	11 / 10003
105		Sous-sol	Un stationnement norme handicapée	10 / 10003
106		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
107		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
108		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
109		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
110		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
111		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
112		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
113		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
114		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
115		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
116		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
117		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
118		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
119		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
120		Sous-sol	Un garage norme handicapée	13 / 10003

121		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
122		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
123		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
124		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
125		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
126		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
127		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10003
128		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
129		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
130		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10003
131		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10003
132		Sous-sol	Un garage double en enfilade	19 / 10003
133		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003
134		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
135		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
136		Sous-sol	Un garage	10 / 10003
137		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
138		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
139		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
140		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
141		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
142		Sous-sol	Un garage	11 / 10003
143		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10003
144		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
145		Sous-sol	Un garage	12 / 10003
146		Sous-sol	Un garage	12 / 10003

Les tantièmes généraux sont désormais calculés sur la base de dix-mille troisièmes (10.003 èmes).

A - CHARGES GENERALES

Ces charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

B - CHARGES AFFERENTES A CHAQUE BATIMENT

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges du Bât. A	Charges du Bât. B	Charges du Bât. C
1	A	RDC	Un appartement de type T3	298 / 10003	0	0
2	A	RDC	Un appartement de type T4	375 / 10003	0	0
3	A	RDC	Un appartement de type T3	283 / 10003	0	0
4	A	RDC	Un appartement de type T3	317 / 10003	0	0
5	A	RDC	Un appartement de type T3	313 / 10003	0	0
6	A	RDC	Un appartement de type T2	234 / 10003	0	0
7	B	RDC	Un appartement de type T3	0	357 / 10003	0
8	B	RDC	Un appartement de type T4	0	484 / 10003	0
9	B	RDC	Un appartement de type T2	0	243 / 10003	0
10	B	RDC	Un appartement de type T3	0	397 / 10003	0
11	B	RDC	Un appartement de type T4	0	444 / 10003	0
12	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	251 / 10003
13	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	531 / 10003
14	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	293 / 10003
15	C	RDC	Un appartement de type T3	0	0	396 / 10003
16	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	443 / 10003
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	315 / 10003	0	0
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	396 / 10003	0	0
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	299 / 10003	0	0

20	A	1er étage	Un appartement de type T4	403 / 10003	0	0
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	330 / 10003	0	0
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	198 / 10003	0	0
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	315 / 10003	0	0
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	416 / 10003	0
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	513 / 10003	0
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	433 / 10003	0
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	419 / 10003	0
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	469 / 10003	0
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	0	0	305 / 10003
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	561 / 10003
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	504 / 10003
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	0	0	418 / 10003
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	468 / 10003
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	331 / 10003	0	0
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	417 / 10003	0	0
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	314 / 10003	0	0
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	424 / 10003	0	0
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	349 / 10003	0	0
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	341 / 10003	0	0
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	332 / 10003	0	0
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	438 / 10003	0
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	541 / 10003	0
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	456 / 10003	0
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	441 / 10003	0
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	493 / 10003	0
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	0	0	321 / 10003
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	590 / 10003
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	530 / 10003
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	0	0	441 / 10003
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	493 / 10003
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	348 / 10003	0	0
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	437 / 10003	0	0
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	330 / 10003	0	0
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	446 / 10003	0	0
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	367 / 10003	0	0
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	358 / 10003	0	0
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	349 / 10003	0	0
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	460 / 10003	0
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	568 / 10003	0
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	479 / 10003	0
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	464 / 10003	0
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	522 / 10003	0
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	337 / 10003
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	620 / 10003
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	556 / 10003
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	463 / 10003
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	517 / 10003
68	Sous-sol	Un garage		11 / 10003	14 / 10003	14 / 10003
69	Sous-sol	Un garage		9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
70	Sous-sol	Un stationnement		7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
71	Sous-sol	Un garage		9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
72	Sous-sol	Un garage		9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
73	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
74	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
75	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
76	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
77	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
78	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
79	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
80	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
81	Sous-sol	Un garage		15 / 10003	19 / 10003	19 / 10003
82	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
83	Sous-sol	Un stationnement		7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
84	Sous-sol	Un stationnement		7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
85	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
86	Sous-sol	Un stationnement		7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
87	Sous-sol	Un stationnement		8 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
88	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
89	Sous-sol	Un garage		10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003

90		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
91		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
92		Sous-sol	Un garage	7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
93		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
94		Sous-sol	Un stationnement	11 / 10003	14 / 10003	14 / 10003
95		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
96		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
97		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
98		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
99		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
100		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
101		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
102		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
103		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
104		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
105		Sous-sol	Un stationnement	9 / 10003	11 / 10003	11 / 10003
106		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
107		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
108		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
109		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
110		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
111		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
112		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
113		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10003	9 / 10003	9 / 10003
114		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
115		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
116		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
117		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
118		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
119		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
120		Sous-sol	Un garage	11 / 10003	14 / 10003	14 / 10003
121		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	10 / 10003	12 / 10003
122		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
123		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
124		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
125		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
126		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
127		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003	10 / 10003	9 / 10003
128		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
129		Sous-sol	Un garage	9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
130		Sous-sol	Un garage double	17 / 10003	21 / 10003	21 / 10003
131		Sous-sol	Un garage double	17 / 10003	21 / 10003	21 / 10003
132		Sous-sol	Un garage double	17 / 10003	21 / 10003	21 / 10003
133		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10003	8 / 10003	8 / 10003
134		Sous-sol	Un garage	9 / 10003	11 / 10003	11 / 10003
135		Sous-sol	Un garage	9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
136		Sous-sol	Un garage	9 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
137		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
138		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
139		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
140		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
141		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
142		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
143		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003	10 / 10003	10 / 10003
144		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
145		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
146		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10003	13 / 10003
TOTAL				10.003	10.003	10.003

C - CHARGES AFFERENTES A L'ASCENSEUR DE CHACUN DES BATIMENTS

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'ascenseur du Bâtiment A	Charges d'ascenseur du Bâtiment B	Charges d'ascenseur du Bâtiment C
1	A	RDC	Un appartement de type T3	60 / 10003	0	0

2	A	RDC	Un appartement de type T4	76 / 10003	0	0
3	A	RDC	Un appartement de type T3	57 / 10003	0	0
4	A	RDC	Un appartement de type T3	64 / 10003	0	0
5	A	RDC	Un appartement de type T3	63 / 10003	0	0
6	A	RDC	Un appartement de type T2	47 / 10003	0	0
7	B	RDC	Un appartement de type T3	0	73 / 10008	0
8	B	RDC	Un appartement de type T4	0	100 / 10008	0
9	B	RDC	Un appartement de type T2	0	50 / 10008	0
10	B	RDC	Un appartement de type T3	0	82 / 10008	0
11	B	RDC	Un appartement de type T4	0	91 / 10008	0
12	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	52 / 10003
13	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	109 / 10003
14	C	RDC	Un appartement de type T2	0	0	60 / 10003
15	C	RDC	Un appartement de type T3	0	0	81 / 10003
16	C	RDC	Un appartement de type T4	0	0	91 / 10003
17	A	1er étage	Un appartement de type T3	319 / 10003	0	0
18	A	1er étage	Un appartement de type T4	401 / 10003	0	0
19	A	1er étage	Un appartement de type T3	303 / 10003	0	0
20	A	1er étage	Un appartement de type T4	408 / 10003	0	0
21	A	1er étage	Un appartement de type T3	335 / 10003	0	0
22	A	1er étage	Un appartement de type T2	201 / 10003	0	0
23	A	1er étage	Un appartement de type T3	320 / 10003	0	0
24	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	429 / 10008	0
25	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	525 / 10008	0
26	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	445 / 10008	0
27	B	1er étage	Un appartement de type T3	0	431 / 10008	0
28	B	1er étage	Un appartement de type T4	0	482 / 10008	0
29	C	1er étage	Un appartement de type T2	0	0	314 / 10003
30	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	575 / 10003
31	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	517 / 10003
32	C	1er étage	Un appartement de type T3	0	0	430 / 10003
33	C	1er étage	Un appartement de type T4	0	0	481 / 10003
34	A	2ème étage	Un appartement de type T3	393 / 10003	0	0
35	A	2ème étage	Un appartement de type T4	494 / 10003	0	0
36	A	2ème étage	Un appartement de type T3	373 / 10003	0	0
37	A	2ème étage	Un appartement de type T4	504 / 10003	0	0
38	A	2ème étage	Un appartement de type T3	414 / 10003	0	0
39	A	2ème étage	Un appartement de type T3	405 / 10003	0	0
40	A	2ème étage	Un appartement de type T3	394 / 10003	0	0
41	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	527 / 10008	0
42	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	647 / 10008	0
43	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	548 / 10008	0
44	B	2ème étage	Un appartement de type T3	0	531 / 10008	0
45	B	2ème étage	Un appartement de type T4	0	594 / 10008	0
46	C	2ème étage	Un appartement de type T2	0	0	387 / 10003
47	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	709 / 10003
48	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	636 / 10003
49	C	2ème étage	Un appartement de type T3	0	0	529 / 10003
50	C	2ème étage	Un appartement de type T4	0	0	591 / 10003
51	A	3ème étage	Un appartement de type T3	472 / 10003	0	0
52	A	3ème étage	Un appartement de type T4	595 / 10003	0	0
53	A	3ème étage	Un appartement de type T3	448 / 10003	0	0
54	A	3ème étage	Un appartement de type T4	606 / 10003	0	0
55	A	3ème étage	Un appartement de type T3	499 / 10003	0	0
56	A	3ème étage	Un appartement de type T3	487 / 10003	0	0
57	A	3ème étage	Un appartement de type T3	473 / 10003	0	0
58	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	635 / 10008	0
59	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	779 / 10008	0
60	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	661 / 10008	0
61	B	3ème étage	Un appartement de type T3	0	640 / 10008	0
62	B	3ème étage	Un appartement de type T4	0	715 / 10008	0
63	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	465 / 10003
64	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	852 / 10003
65	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	765 / 10003
66	C	3ème étage	Un appartement de type T3	0	0	636 / 10003
67	C	3ème étage	Un appartement de type T4	0	0	711 / 10003
68		Sous-sol	Un garage	11 / 10003	14 / 10008	14 / 10003
69		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	12 / 10008	12 / 10003
70		Sous-sol	Un stationnement	7 / 10003	9 / 10008	9 / 10003
71		Sous-sol	Un garage	9 / 10003	12 / 10008	12 / 10003

142		Sous-sol	Un garage	10 / 10003	13 / 10008	13 / 10003
143		Sous-sol	Un stationnement	8 / 10003	10 / 10008	10 / 10003
144		Sous-sol	Un garage	11 / 10003	13 / 10008	13 / 10003
145		Sous-sol	Un garage	11 / 10003	14 / 10008	13 / 10003
146		Sous-sol	Un garage	11 / 10003	13 / 10008	13 / 10003
TOTAL				10.003	10.008	10.003

D - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DES JARDINS

Sans objet

E - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DU SOUS-SOL

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'entretien de la bande de roulement et de la porte du sous-sol
68		Sous-sol	Un garage	145 / 10031
69		Sous-sol	Un garage	120 / 10031
70		Sous-sol	Un stationnement	90 / 10031
71		Sous-sol	Un garage	119 / 10031
72		Sous-sol	Un garage	119 / 10031
73		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
74		Sous-sol	Un garage	130 / 10031
75		Sous-sol	Un garage	133 / 10031
76		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
77		Sous-sol	Un garage	127 / 10031
78		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
79		Sous-sol	Un garage	127 / 10031
80		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
81		Sous-sol	Un garage	196 / 10031
82		Sous-sol	Un garage	127 / 10031
83		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10031
84		Sous-sol	Un stationnement	95 / 10031
85		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
86		Sous-sol	Un stationnement	94 / 10031
87		Sous-sol	Un stationnement	97 / 10031
88		Sous-sol	Un garage	133 / 10031
89		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
90		Sous-sol	Un garage	127 / 10031
91		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
92		Sous-sol	Un garage	95 / 10031
93		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
94		Sous-sol	Un stationnement	147 / 10031
95		Sous-sol	Un garage	128 / 10031
96		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
97		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
98		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
99		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
100		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
101		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
102		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
103		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
104		Sous-sol	Un stationnement	126 / 10031
105		Sous-sol	Un stationnement	110 / 10031
106		Sous-sol	Un garage	126 / 10031

107		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
108		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
109		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
110		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
111		Sous-sol	Un garage	133 / 10031
112		Sous-sol	Un garage	130 / 10031
113		Sous-sol	Un stationnement	94 / 10031
114		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
115		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
116		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
117		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
118		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
119		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
120		Sous-sol	Un garage	148 / 10031
121		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
122		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
123		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
124		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
125		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
126		Sous-sol	Un garage	133 / 10031
127		Sous-sol	Un stationnement	97 / 10031
128		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
129		Sous-sol	Un garage	119 / 10031
130		Sous-sol	Un garage double	215 / 10031
131		Sous-sol	Un garage double	218 / 10031
132		Sous-sol	Un garage double	215 / 10031
133		Sous-sol	Un stationnement	87 / 10031
134		Sous-sol	Un garage	116 / 10031
135		Sous-sol	Un garage	119 / 10031
136		Sous-sol	Un garage	119 / 10031
137		Sous-sol	Un garage	124 / 10031
138		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
139		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
140		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
141		Sous-sol	Un garage	125 / 10031
142		Sous-sol	Un garage	126 / 10031
143		Sous-sol	Un stationnement	102 / 10031
144		Sous-sol	Un garage	134 / 10031
145		Sous-sol	Un garage	135 / 10031
146		Sous-sol	Un garage	134 / 10031

B – Récapitulatif des charges du lot numéro cent-quatre (104)

A - CHARGES GENERALES

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges générales
104		Sous-sol	Un stationnement	11 / 10003

B - CHARGES AFFERENTES A CHAQUE BATIMENT

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots		Etage	Nature du lot	Charges du Bât. A	Charges du Bât. B	Charges du Bât. C

104	Sous-sol	Un stationnement	10 / 10003	12 / 10003	12 / 10003
-----	----------	------------------	------------	------------	------------

C - CHARGES AFFERENTES A L'ASCENSEUR DE CHACUN DES BATIMENTS

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'ascenseur du Bâtiment A	Charges d'ascenseur du Bâtiment B	Charges d'ascenseur du Bâtiment C
104		Sous-sol	Un stationnement	10 / 10003	13 / 10008	12 / 10003

D - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DES JARDINS

Sans objet

E - CHARGES AFFERENTES A L'ENTRETIEN DU SOUS-SOL

Les charges sont réparties dans le tableau récapitulatif ci-après :

N° des lots	BAT	Etage	Nature du lot	Charges d'entretien de la bande de roulement et de la porte du sous-sol
104		Sous-sol	Un stationnement	126 / 10031

➤ MODALITE DE CALCUL DES NOUVEAUX TANTIEMES

Conformément à l'article 76 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, les éléments pris en considération pour l'établissement de l'état descriptif de division et la méthode de calcul retenue pour fixer les quotes-parts de parties communes et repartir les charges sont décrits ci-dessous.

A/ Coefficients employés pour le calcul des quotes-parts de copropriété ainsi que pour le calcul des charges générales et spéciales des parties communes :

La quote-part des parties communes afférentes à chaque lot est proportionnelle à la valeur relative de chaque partie privative par rapport à l'ensemble des valeurs desdites parties, telles que ces valeurs résultent, lors de l'établissement de la copropriété, de la consistance, de la superficie et de la situation des lots, sans égard à leur utilisation.

Le critère de consistance comprend :

- 0,05 pour un jardin ou une cour
- 0,20 pour un balcon
- 0,20 pour une terrasse
- **0,30 pour un emplacement de stationnement**
- **0,40 pour un garage**

Le critère de situation comprend :

- 0,90 pour un lot situé au rez-de-chaussée
- 0,95 pour un lot situé au 1er étage
- 1,00 pour un lot situé au 2ème étage
- 1,05 pour un lot situé au 3ème étage
- **0,95 pour un lot situé au sous-sol**

B/ Coefficients employés pour le calcul des tantièmes de charges d'ascenseur :

- 0,20 pour un lot situé au rez-de-chaussée

- 1,00 pour un lot situé au 1er étage
- 1,17 pour un lot situé au 2ème étage
- 1,34 pour un lot situé au 3ème étage
- 1,00 pour un lot situé au sous-sol

NOTA :

- Les tantièmes des parties communes générales restent inchangés pour tous les lots de la copropriété non concernés par le présent modificatif soit les lots 1 à 103 et 105 à 146. Chacun de ces lots comprend autant de 10003èmes qu'il comportait de 10000èmes dans l'état descriptif de division précédent.
- Les tantièmes de charges afférentes à chaque bâtiment restent inchangés pour tous les lots de la copropriété non concernés par le présent modificatif soit les lots 1 à 103 et 105 à 146. Chacun de ces lots comprend autant de 10003èmes de charges afférentes au bâtiment A qu'il comportait de 10000èmes dans l'état descriptif de division précédent, et autant de 10008èmes de charges afférentes au bâtiment B qu'il comportait de 10005èmes, et autant de 10003èmes de charges afférentes au bâtiment C qu'il comportait de 10000èmes.
- Les tantièmes de charges afférentes à l'ascenseur de chacun des bâtiments restent inchangés pour tous les lots de la copropriété non concernés par le présent modificatif soit les lots 1 à 103 et 105 à 146. Chacun de ces lots comprend autant de 10003èmes de charges d'ascenseur A qu'il comportait de 10000èmes dans l'état descriptif de division précédent, et autant de 10008èmes de charges d'ascenseur B qu'il comportait de 10005èmes, et autant de 10003èmes de charges d'ascenseur C qu'il comportait de 10000èmes.
- Les tantièmes de charges afférentes à l'entretien du sous-sol restent inchangés pour tous les lots de la copropriété non concernés par le présent modificatif soit les lots 1 à 103 et 105 à 146. Chacun de ces lots comprend autant de 10031èmes de charges d'entretien du sous-sol qu'il comportait de 10000èmes dans l'état descriptif de division précédent.

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

INFORMATION DU SYNDIC

Une copie de l'acte sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au syndic de la copropriété.

FRAIS

Les frais sont supportés par le requérant.

TAXE DE PUBLICITE FONCIERE

La taxe de publicité foncière de 125 euros sera perçue à l'occasion de la publication des présentes.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent modificatif sera publié au service de la publicité foncière de LYON 3EME conformément à la loi du 10 juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

POUVOIRS POUR PUBLICITE FONCIERE

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- Les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- Les Offices notariaux participant à l'acte,
- Les établissements financiers concernés,
- Les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- Le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour être transcris dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- Les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas

l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

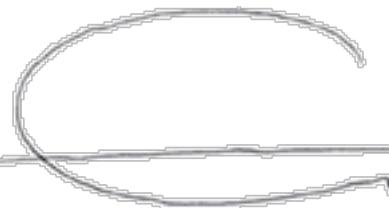
Et lecture faite, le requérant a certifié exactes les déclarations le concernant, avant d'apposer sa signature sur tablette numérique.

Puis le notaire, qui a recueilli l'image de la signature manuscrite, a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

Melle SCHEIDT
Christine a signé
à SAINT PRIEST CEDEX
le 16 juillet 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Scheidt". A thin horizontal line extends from the end of the signature towards the right edge of the box.

et le notaire Me GARCIA
EMMANUEL a signé
à SAINT PRIEST CEDEX
L'AN DEUX MILLE VINGT
LE SEIZE JUILLET

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a thick oval border. The signature is fluid and appears to read "Garcia Emmanuel".